

CFDT-Culture

CFTC-Culture

SNAC-FO

UNSA-Culture

Paris, le 28 janvier 2011

Vous trouverez ci-dessous la déclaration liminaire que nos organisations syndicales avaient décidé de faire lors du CTPM de ce jour.

Celui-ci a été annulé faute de quorum, étant donné l'absence de la CGT et de la FSU. Nous ignorons les raisons de cette absence, et en saurons sans doute un peu plus dès la parution d'un communiqué émanant de ces deux organisations.

Déclaration au CTPM

Monsieur le Ministre,

Il a fallu presque neuf mois pour obtenir enfin un rendez-vous avec votre Cabinet. Est-ce là votre conception des relations sociales ?

Nous avons exprimé des désaccords, nous avons formulé des revendications. Ceci est précisément notre mandat. Et de fait, il est opposé au vôtre. Car vous considérez publiquement, nous relevons ici vos propos les plus récents - ils datent de vos vœux aux personnels de ce ministère - vous considérez que « le statut est une barrière ». Vous voulez sans doute dire que le statut est une barrière à la RGPP et aux différentes réformes de notre service public voulues par ce gouvernement, des réformes qui

tendent à détruire ce qui ne demandait qu'à être amélioré, à pourrir la vie des agents qui lui sont dévoués, à faire métastaser sur tout le territoire les pires inégalités. C'est sans doute pour cela que vous voulez disloquer ce statut, qui, de fait, est bien plutôt une garantie, à la fois pour les fonctionnaires et pour les citoyens.

Est-ce votre conception des relations sociales, que nous évoquions plus haut, qui vous a poussé à prendre l'initiative d'un traitement inégal aussi bien pour les personnels que pour les organisations syndicales ? Dans votre conception, les organisations syndicales n'auraient-elles pour rôle que d'accompagner des mesures dictées d'en haut ?

Certes, nous ne sommes pas en Tunisie. Mais la liberté d'exprimer un point de vue et des revendications en toute indépendance, et d'être entendu, n'est-elle pas remise en cause par la force des choses ?

Nous prenons acte de la réponse enfin obtenue (neuf mois !.... tout de même....) et vous rappelons que pour obtenir cette réponse, il a fallu 3 000 signatures à notre pétition qui concerne la prime dite de reliquat. 3 000 signatures. Elles émanent d'agents de toutes les tendances syndicales représentées dans notre ministère.

Nous rappelons que notre revendication est le maintien intégral du reliquat, et son extension aux non-titulaires. Nous, notre souci est bien le principe d'égalité de traitement.

Nous sommes ici, dans cette salle, par respect pour les personnels que nous représentons, et par considération envers les agents du Secrétariat général et des services centraux. Leur travail considérable, effectué dans des conditions pourtant peu enviables, ainsi que leur ténacité voire leur acharnement, contribuent à maintenir la cohérence au sein de notre ministère.